

jour par un Courier dépêché de *Vienne* par le Duc de *Liria* : A l'issuë de ce Conseil on envoya des ordres dans tous les Ports de la Monarchie de n'y plus freter aucuns Bâtimens pour transporter des Troupes en *Italie*, le nombre de ceux qui sont sur les Chantiers ayant été jugé suffisant pour cette expédition : Le 2. Avril on fut occupé à examiner les dépêches de deux nouveaux Exprés, l'un arrivé de *Paris* & l'autre de *Vienne*, que l'on renvoya le 4. avec des réponses, qui donnent, dit-on, tout lieu d'espérer que le Roi se déterminera à embrasser le parti de la tranquillité par son accession à un Traité qui doit n'avoir d'autre but que le maintien de Sa Maj. & des autres Puissances de l'Europe dans leurs possessions legitimes, & la conservation à l'Infant Dom Carlos de ses droits & prétentions sur des Etats qui sont à la veille d'entrer sous son obéissance. On verroit par cette démarche la bonne harmonie entre les Souverains établie d'une maniere à ne plus rien laisser desirer ; & les peuples, hors de crainte & d'agitation, goûteroient enfin à longs traits les fruits heureux d'une paix solide & durable, qui semble leur être annoncée de nouveau par ces paroles du Cantique des Anges, où se trouve avec justesse l'année 1731. désignée par les chiffres Romains qui s'y rencontrent.

GLORIA IN EXCELSIS DEO ET IN TERRA PAX
HOMINIBVS.

II. Le 9. le Comte de Rothembourg, Ambassadeur de France, fut installé Chevalier de l'Ordre du St. Esprit dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, qui étoit magnifiquement ornée, par l'Archevêque de *Segovie*, pourvu d'une Commission du Roi de France pour ce sujet : Ce nouveau Chevalier fit sa